

ITINERAIRES CULTURELS DU CONSEIL DE L'EUROPE



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



OBJECTIFS ET VALEURS

DES ITINERAIRES CULTURELS DU CONSEIL DE L'EUROPE

■ Lancé par le Conseil de l'Europe en 1987, le programme des Itinéraires culturels démontre, à travers le voyage dans l'espace et dans le temps, que le patrimoine de différents pays d'Europe contribue à une culture vivante commune.

■ Les itinéraires mettent en œuvre les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : droits de l'homme, démocratie culturelle, diversité et identité culturelle, échanges et enrichissement mutuel par-delà les frontières et les siècles. Ils agissent comme des passerelles pour le dialogue interculturel et la promotion d'une meilleure connaissance et compréhension d'une identité culturelle européenne.

■ Les Itinéraires culturels préservent et mettent en valeur le patrimoine naturel et culturel européen comme facteur d'amélioration du cadre de vie et comme source de développement culturel, social et économique. Ils œuvrent en faveur du tourisme culturel dans une optique de développement durable.

ACTIVITES

■ A travers son programme d'itinéraires culturels, le Conseil de l'Europe représente un modèle de gestion culturelle et touristique. Rencontres, formations, séminaires, forums, sont régulièrement organisés afin de favoriser les échanges et le développement de stratégies communes et innovantes en matière de soutien au développement culturel et économique, de tourisme durable et de citoyenneté européenne.

■ Les Itinéraires culturels s'ancrent dans un large réseau permettant les synergies entre autorités nationales, régionales et locales et un important tissu associatif et économique.

■ Le programme bénéficie de solides coopérations auprès de l'Union européenne, ainsi que d'importantes organisations internationales.



En 2016, le Conseil de l'Europe compte 33 Itinéraires culturels certifiés, évoquant les thèmes variés de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen, et qui contribuent à l'interprétation de la diversité de l'Europe d'aujourd'hui.



24 Etats sont membres de l'Accord partiel élargi (janvier 2016) :

- Allemagne (2013)
- Andorre (2012)
- Arménie (2015)
- Autriche (2011)
- Azerbaïdjan (2011)
- Bulgarie (2011)
- Chypre (2011)
- Espagne (2011)
- Fédération de Russie (2011)
- France (2011)
- Grèce (2011)
- Hongrie (2013)
- Italie (2011)
- Lituanie (2012)
- Luxembourg (2011)
- Monaco (2013)
- Monténégro (2011)
- Norvège (2011)
- Portugal (2011)
- Roumanie (2013)
- Serbie (2012)
- Slovaquie (2014)
- Slovénie (2011)
- Suisse (2013)





Itinéraires culturels certifiés :

Chemins de Saint Jacques de Compostelle (1987)
La Hanse (1991)
Itinéraire Heinrich Schickhardt (1992)
Routes des Vikings (1993)
Via Francigena (1994)
Itinéraires Vauban et Wenzel (1995)
Héritage al-andalusi (1997)
Voies européennes de Mozart (2002)
Route des Phéniciens (2003)
Route du Fer dans les Pyrénées (2004)
Itinéraire européen du Patrimoine Juif (2004)
Itinéraire Saint Martin de Tours (2005)
Sites clunisiens en Europe (2005)
Routes de l'olivier (2005)
Via Regia (2005)
Transromanica (2007)
Iter Vitis, les Chemins de la vigne (2009)
Route des abbayes cisterciennes (2010)
Route européenne des cimetières (2010)
Chemins de l'art rupestre préhistorique (2010)
Itinéraire européen des villes thermales historiques (2010)
Itinéraires des chemins de Saint Olav (2010)
Sites casadéens (2012)
Route européenne de la céramique (2012)
Route européenne de la culture mégalithique (2013)
Sur les pas des Huguenots et de Vaudois (2013)
Atrium, architecture des régimes totalitaires du 20^e siècle (2014)
Réseau Art Nouveau Network (2014)
Via Habsburg (2014)
Route des Empereurs romains et du vin du Danube (2015)
Itinéraire européen de l'empereur Charles V (2015)
Destination Napoléon (2015)
Sur les traces de Robert Louis Stevenson (2015)

CERTIFICATION

Les Itinéraires culturels certifiés sont soumis à une évaluation tous les 3 ans. De nouveaux Itinéraires culturels sont certifiés chaque année par le Conseil de l'Europe selon plusieurs critères :

- ▶ Présenter un thème représentatif des valeurs européennes et commun à au moins trois pays d'Europe.
- ▶ Etre associé à une recherche scientifique, pluridisciplinaire et transnationale.
- ▶ Valoriser la mémoire, l'histoire et le patrimoine européens et contribuer à l'interprétation de la diversité de l'Europe d'aujourd'hui.
- ▶ Soutenir les échanges culturels et éducatifs pour les jeunes.
- ▶ Développer des projets exemplaires et innovants dans les domaines du tourisme culturel et du développement durable.
- ▶ Développer des produits touristiques destinés à des publics variés.



ORGANISATION DU PROGRAMME

Le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe s'appuie sur différents piliers :

■ **Le Conseil de l'Europe** définit les orientations politiques, qui seront mises en œuvre par le programme. Fondé en 1949, il est la plus ancienne organisation internationale d'Europe, dont la vocation est paneuropéenne. Il regroupe 47 Etats membres, unis dans leur volonté « de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun, et de favoriser leur progrès économique et social » (Statut 1949).

■ **L'Accord partiel élargi (APE)** sur les Itinéraires culturels, mis en place en 2010, suit les directives politiques du Conseil de l'Europe, décide de l'orientation du programme et décerne la certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe ». Ouvert à l'adhésion des Etats membres et non-membres du Conseil de l'Europe, l'APE réunit les Etats souhaitant apporter leur soutien politique aux initiatives nationales, régionales et locales en faveur de la culture et du tourisme. En janvier 2016, l'APE comptait 24 Etats membres.

■ **Le Programme-joint Conseil de l'Europe / Commission Européenne** établit sur une période bisannuelle une coopération avec l'Union européenne sur la base d'objectifs communs de développement culturel, économique, social et environnemental en Europe. Un programme d'action reposant sur les Itinéraires culturels permet d'accompagner la stratégie de tourisme culturel européen.

■ **L'Institut européen des Itinéraires culturels (IEIC)** est l'agence technique créée en 1998 dans le cadre d'un accord entre le Conseil de l'Europe et le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, située dans l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg. L'Institut conseille et évalue les Itinéraires culturels déjà certifiés, accompagne de nouveaux projets vers la certification, organise des activités de formation et de visibilité pour les gestionnaires d'itinéraires et coordonne un réseau universitaire.

Conseil de l'Europe
Direction Générale de la Démocratie
F-67075 Strasbourg

Institut européen des Itinéraires culturels
Abbaye de Neumünster
28, rue Münster
L-2160 Luxembourg
Tel: +352 24 12 50
www.culture-routes.net



FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Sur ses 47 Etats membres, 28 sont aussi membres de l'Union européenne. Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les Etats membres.

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe